

Département du  
VAL D'OISE

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP**

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNY

Du 7 février 2023

**OBJET**

**Demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs pour un cofinancement du transport du séjour « seniors en vacances » 2023 organisé avec l'ANCV.**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Evelyne LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI  
Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN  
Monsieur David POTREL  
Madame Arlette VALERE

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Nota- Le Maire,  
Présidente du CCAS  
certifie exécutoire  
cette délibération  
mise en ligne sur le  
site de la ville le

17 FEV 2023

Dans le cadre de sa mission de service public visant à favoriser l'accès aux vacances pour tous, l'ANCV a mis en place en 2007 le programme « Seniors en Vacances » destiné aux personnes âgées. Ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

La commune souhaite renouveler cette action, en 2023, afin de favoriser l'accès aux vacances des seniors les plus fragiles, et reconduire le programme « *Seniors en vacances* » en partenariat avec l'ANCV.

Le coût du transport n'est pas inclus dans l'offre ANCV.

Il est proposé que le CCAS supporte ce coût et ne le répercute pas au public. Comme l'an passé, une solution de cofinancement est présentée.

Dans le cadre d'un appel à projet, une subvention d'un montant de 2500 € peut être sollicitée auprès de la Conférence des Financeurs, pour une prise en charge partielle des frais de transport du séjour ANCV qui sera organisé cette année pour les seniors.

Ce montant a été calculé sur la base du devis d'un transporteur qui comprend un car de 49 personnes et qui s'élève à 5022 €.

**Votes pour : 9**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

Que la convocation  
du Conseil  
d'administration du  
CCAS a été faite le  
1<sup>er</sup> février 2023

Et que le nombre des  
membres en exercice  
est de : **11**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs, d'un montant de 2500 €, pour le cofinancement du transport du séjour « seniors en vacances » 2023 organisé avec l'ANCV.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp le 8 février 2023

Le Maire,  
Présidente du CCAS,



Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET